

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 02462

Numéro SIREN : 483 938 726

Nom ou dénomination : AG CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/042733

Désignation de l'entreprise		EURL A.G. CONSEILS		88 bis Bd Deltour		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		apt 108		31500 TOULOUSE			
SIRET		4 8 3 9 3 8 7 2 6 0 0 0 5 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122021		31122020	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	6 142	030	6 106	37	37
	Immobilisations financières* (1)	040	868 333	042		868 333	863 229
	Total I (5)	044	874 475	048	6 106	868 370	863 266
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	3 919	070	3 919	6 003
			072	216	074	216	1 624
	Valeurs mobilières de placement	080	460 000	082	460 000	450 450	
	Disponibilités	084	33 273	086	33 273	28 610	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	497 409	098	497 409	486 687	
	Total général (I + II)	110	1 371 884	112	6 106	1 365 778	1 349 952
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	440 000	440 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	44 000	44 000			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	815 266	833 302			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	17 043	(3 036)			
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	1 316 309	1 314 266				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	49 469	35 687			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	49 469	35 687				
Total général (I + II + III)	180	1 365 778	1 349 952				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	764 400	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	17 104	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL A.G. CONSEILS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122021	Exercice N-1 clos le 31122020
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214	
				218	4 830
				222	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224	
	Production immobilisée *			226	
	Subventions d'exploitation reçues			230	13 338
	Autres produits			232	1 678
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	18 168
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	4 795
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	716	244	716
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	8 200
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			262	
		Total des charges d'exploitation (II)			264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4 457
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	4 050
	Produits exceptionnels (IV)			290	9 550
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	2
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 014
				310	17 043
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				312	17 043
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	17 043
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	750
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 014
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-crs d'associés	247	759	330	759
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		989	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies D)			990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	6 762
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	6 762

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A.G. Conseils
Société par actions simplifiée
au capital de 440 000 euros
Siège social : 31 avenue Marcel Dassault, 31500 TOULOUSE
483 938 726 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 17 043,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 043,28 euros
------------------------	-----------------

Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	956,72 euros
--	--------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	18 000,00 euros
---	-----------------

A titre de dividendes	18 000,00 euros
-----------------------	-----------------

Les associés décident que les dividendes seront, à titre exceptionnel, répartis de la façon suivante :

- A Monsieur Milan GIVANOVICH	3 600 euros
- A Madame Juliette GIVANOVICH	3 600 euros
- A Madame Marjorie GIVANOVICH	3 600 euros
- A Madame Angela GIVANOVICH	3 600 euros
- A Monsieur Gabriel GIVANOVICH	3 600 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 18 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Décision du 13/12/2018

40 000 euros éligibles en totalité à la réfaction de 40 %

Décision du 13/12/2019

Néant

Décision du 30/11/2021

15 000 euros éligibles en totalité à la réfaction de 40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alain GIVANOVITCH

